

Contrôles des denrées alimentaires: substances et résidus dans les animaux vivants et la viande

1993/1037(CNS) - 06/08/2008 - Document de suivi

Ce rapport vise à résumer les résultats des plans nationaux de surveillance des résidus dans les animaux vivants et leurs produits en 2006.

Il inclut pour la 1^{ère} fois les données obtenues en Roumanie et en Bulgarie.

Il ressort de ce dernier qu'environ 687.445 échantillons (439.445 échantillons pour tous les groupes + 248.000 pour les essais d'inhibiteurs en Allemagne) et 52.000 échantillons suspects ont été prélevés dans les États membres en 2006, contre 707.163 échantillons ciblés (456.163 échantillons pour tous les groupes + 251.000 pour les essais d'inhibiteur) et 73.000 échantillons suspects en 2005.

De façon générale, l'analyse montre une diminution de 3% du nombre d'échantillons ciblés prélevés pour la surveillance des résidus ainsi qu'une **augmentation du nombre global des résultats non-conformes**.

Le problème des résidus **d'agents antimicrobiens** dans les produits testés persiste. Cela montre l'importance que revêt l'utilisation dans les États membres d'un large spectre de tests de dépistage antimicrobiens et la prise de mesures correctives et préventives appropriées afin de diminuer la prédominance de tels résidus. Le chloramphénicol, substance interdite, a été trouvé dans 13 États membres et dans plusieurs produits alimentaires.

Dans le domaine des aliments pour animaux, la plupart des résultats non conformes en aquaculture concernaient, comme pour les années précédentes, la malachite verte, trouvée dans 14 États membres. Le nombre des résultats non conformes est passé de 45 ciblés et 49 suspects en 2005 à 68 ciblés et 101 suspects en 2006.

Les autres résultats non conformes concernaient des substances interdites (le chloramphénicol et les nitrofuranes), les organochlorés, les organophosphoriques ainsi que les métaux lourds. Le problème de la **malachite verte** est d'autant plus évident que le taux de prévalences des résidus détectés en 2006 a augmenté par rapport à 2005. Il est donc recommandé aux États membres de redoubler leurs efforts pour éliminer l'utilisation de cette substance non-autorisée en aquaculture.